



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTY-FIRST YEAR

1313 *th* MEETING: 31 OCTOBER 1966

ème SÉANCE: 31 OCTOBRE 1966

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

211

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1313)	1
Statement by the President	1
Adoption of the agenda	1
The Palestine question:	
Letter dated 12 October 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7540).	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1313)	1
Déclaration du Président	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question de Palestine:	
Lettre, en date du 12 octobre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7540).	1

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements* of the *Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

*

* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

THIRTEEN HUNDRED AND THIRTEENTH MEETING

Held in New York, on Monday, 31 October 1966, at 4.10 p.m.

MILLE TROIS CENT TREIZIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 31 octobre 1966, à 16 h 10.

President: Sir Roger JACKLING (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1313)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question:

Letter dated 12 October 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7540).

Statement by the President

1. The PRESIDENT: Before we consider the adoption of the agenda, I should like to apologize to my colleagues for the delay in calling this meeting to order. But, as they are aware, consultations have been going on which it is hoped will be helpful to the work of the Council on the item before it. These consultations must needs continue.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The Palestine question

Letter dated 12 October 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7540)

2. The PRESIDENT: In accordance with the decisions taken previously, I shall now, with the consent of the Council, invite the representatives of Israel, the Syrian Arab Republic and the United Arab Republic to take their seats at the Council table in order to participate without vote in the discussion.

At the invitation of the President, Mr. M. Comay (Israel), Mr. G. J. Tomeh (Syria) and Mr. M. A. El-Kony (United Arab Republic) took places at the Council table.

3. The PRESIDENT: I should like to recall that at the 1312th meeting last Friday evening, the President stated that he had received a request from the representative of Saudi Arabia to be permitted to address the Council. At that time it was arranged that he would

Président: Sir Roger JACKLING (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord),

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1313)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question de Palestine:

Lettre, en date du 12 octobre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7540)

Déclaration du Président

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à m'excuser du retard apporté à l'ouverture de la séance. Mais comme vous savez, des consultations sont en cours et nous espérons qu'elles faciliteront la tâche du Conseil lors de l'examen de la question dont il est saisi. Il faut qu'elles se poursuivent.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question de Palestine

Lettre, en date du 12 octobre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7540)

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément aux décisions qui ont été prises, je vais, avec l'assentiment du Conseil de sécurité, inviter les représentants d'Israël, de la République arabe syrienne et de la République arabe unie, à prendre place à la table du Conseil afin de participer, sans droit de vote, à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. M. Comay (Israël), M. G. J. Tomeh (Syrie) et M. M. A. El-Kony (République arabe unie) prennent place à la table du Conseil.

3. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je vous rappelle que, au cours de notre 1312ème séance de vendredi après-midi, le Président a déclaré que le représentant de l'Arabie Saoudite lui avait demandé l'autorisation de prendre la parole devant le Conseil.

be heard at the first opportunity when the Council met again. We have had discussions in the course of the afternoon between Council members indicating a desire on the part of the members of the Council to consult together further before proceeding at any length with the substance of the matter before the Council. It is my understanding that members would wish those consultations to proceed as soon as possible.

4. Nevertheless, in view of the request of the representative of Saudi Arabia, I propose, with the consent of the Council and in accordance with the arrangements made on Friday, to invite the representative of Saudi Arabia to come to the Council table and make his statement.

At the invitation of the President, Mr. J. M. Baroody (Saudi Arabia) took a place at the Council table.

5. Mr. KIRONDE (Uganda): While I am one of those who have benefited greatly from the wisdom and experience of the representative of Saudi Arabia, and while I am certainly most anxious to hear him address us, I should like to submit that we have an extremely pressing agenda. We spent the whole morning drafting a consensus which has not yet been fully discussed among the non-permanent members of the Security Council, to say nothing of the permanent members, and I would suggest, Mr. President, if I may, that the representative of Saudi Arabia could perhaps address us on another occasion, perhaps tomorrow or the day after, when we have disposed of this most important document which we have before us.

6. Mr. DE BEUS (Netherlands): I should like to support the suggestion made by the representative of Uganda. My delegation also is among those which would like to hear Mr. Baroody speak, but the question is what would be most contributive at this moment to the progress of our work. As you have pointed out to us, Mr. President, the situation is that we are in the midst of very important consultations which might lead to a result and we have broken off those consultations, which were held this morning and in the beginning of this afternoon, to have this meeting. If we proceed with this meeting, it will mean that our consultations cannot be resumed probably until tomorrow morning, so I think it would be more helpful if we could now adjourn our meeting and continue our consultations first, and then hear Mr. Baroody at our next meeting. I would appeal to him to agree with us to this change of order. Therefore, I would support the proposal made by the representative of Uganda.

7. The PRESIDENT: The position of the Council is that at its last meeting the President reported the receipt of a request from the representative of Saudi Arabia to be permitted to address the Council. The President went on to say that he had spoken to the representative of Saudi Arabia and had consulted his colleagues. They were anxious that the representative of Saudi Arabia should have an opportunity to be heard on the matter he wished to raise with us, but the President believed it was the wish of the Council that the representative of Saudi Arabia be heard at the first opportunity when the Council met again.

Il a alors été décidé de l'entendre à la première occasion qui se présenterait lors de la reprise des travaux du Conseil. Les membres du Conseil se sont entretenus au cours de l'après-midi. Il ressort de leur entretien qu'ils désirent poursuivre les consultations avant d'examiner plus avant le fond de la question dont le Conseil est saisi; j'ai cru comprendre qu'ils souhaitent reprendre ces consultations dès que possible.

4. Toutefois, le représentant de l'Arabie Saoudite ayant présenté une requête, je propose, conformément aux dispositions prises vendredi dernier, et si le Conseil y consent, d'inviter le représentant de l'Arabie Saoudite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Sur l'invitation du Président, M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) prend place à la table du Conseil.

5. M. KIRONDE (Ouganda) [traduit de l'anglais]: Je suis l'un de ceux qui ont grandement bénéficié de la sagesse et de l'expérience du représentant de l'Arabie Saoudite et je tiens certainement beaucoup à l'entendre mais les questions inscrites à l'ordre du jour sont extrêmement urgentes. Nous avons passé toute la matinée à élaborer un texte que les membres non permanents du Conseil de sécurité, pour ne pas parler de membres permanents, n'ont pas fini d'examiner. Dans ces conditions, je voudrais vous demander, Monsieur le Président, s'il ne serait pas possible que le représentant de l'Arabie Saoudite prenne la parole devant le Conseil à une autre séance, demain ou après-demain par exemple, lorsque nous en aurons terminé avec le très important document en question.

6. M. DE BEUS (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: J'appuie la suggestion du représentant de l'Ouganda. Ma délégation, elle aussi, désire entendre M. Baroody, mais la question est de savoir ce qui nous permettra le mieux, actuellement, d'avancer dans nos travaux. Comme vous l'avez fait observer, Monsieur le Président, des consultations très importantes, qui peuvent aboutir à un résultat, se sont déroulées ce matin et au début de l'après-midi, mais nous avons dû les interrompre pour tenir la présente séance. Si cette séance continue, il y a tout lieu de penser que nos consultations ne pourront pas reprendre avant demain matin. Il serait préférable, je crois, de la lever maintenant et de reprendre nos consultations. Nous entendrions alors M. Baroody à notre prochaine séance. Je lui demande de bien vouloir accepter ce changement dans l'ordre de nos travaux. En conséquence, j'appuie la proposition du représentant de l'Ouganda.

7. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La situation est la suivante: à notre dernière séance, le Président a annoncé que le représentant de l'Arabie Saoudite lui avait demandé l'autorisation de prendre la parole devant le Conseil. Puis le Président a déclaré qu'il s'était entretenu avec le représentant de l'Arabie Saoudite et qu'il avait consulté ses collègues. Ceux-ci s'étaient montrés désireux de donner au représentant de l'Arabie Saoudite la possibilité de faire une déclaration sur la question qu'il désirait soulever; mais le Président avait cru comprendre que le Conseil souhaitait entendre le représentant de l'Arabie Saoudite

This suggestion was put to Mr. Baroody, and the President expressed his appreciation and gratitude to him for yielding to the request then made.

8. The position is that we are now meeting. There is, I think, in the minds of many members of the Council a desire to pursue their consultations as soon as possible; but we have also met in the light of the fact that Mr. Baroody postponed his remarks from the previous meeting. I am, as is the fate of any President, in the hands of the Council in this matter, unless, of course, Mr. Baroody should choose to withdraw his request in the light of the statements made by Mr. Kironde and Mr. de Beus.

9. Mr. ADEBO (Nigeria): I wish to support the appeal made to our friend and colleague, the representative of Saudi Arabia, that he should very kindly allow us to defer the pleasure of hearing his further contribution. I do so for the reason which I wish to place before him before he makes up his mind finally.

10. During the whole of this morning we were engaged upon very delicate consultations concerned with the subject before this Council. These consultations went on until 1.30 p.m. The consultations were then transferred to the level of the great Powers, and they are now to proceed again at the level of the non-permanent members. When we have made our further attempt, then the great Powers are supposed to meet again before the end of today in order to have a second look at whatever may have emerged from our consultations. The understanding was that we would meet tomorrow and continue with the substance of the matter before the Council.

11. If the representative of Saudi Arabia insists upon speaking, I think he is not likely—as everybody knows—to be the only speaker this afternoon, for obvious reasons. Now, I have no objection to listening to as much enlightening contribution to this debate as may be available from all sources, but the representative of Saudi Arabia himself must recognize that if we embark upon the kind of proceedings on which he may be insisting, then there is no possibility of our proceeding with our consultations as they have been planned with what, I believe, was the general understanding of the members of the Council.

12. For these reasons, I would like to join my voice to the appeal that has already been made to our friend of Saudi Arabia kindly to postpone the delivery of his statement.

13. Mr. BERRO (Uruguay) (translated from Spanish): I always listen to Mr. Baroody with great interest and attention and I should like to hear him once again, but I would first draw attention to what the Nigerian representative has just said. This morning, when the non-permanent members of the Security Council met, we decided to come here as a formality. Since the Council was scheduled to meet at 3 p.m., our intention was to show that we were present, not to hold a meeting but to say that we should not hold a meeting. That was the exact expression I used to describe the general attitude of the non-permanent members of the Security Council, since our view was that it was essential to

à la première occasion qui s'offrirait lors de la reprise de ses travaux. Cette suggestion a été transmise à M. Baroody qui l'a acceptée. Le Président l'en a remercié et lui a exprimé sa gratitude.

8. Nous sommes à nouveau réunis. De nombreux membres du Conseil désirent, je crois, reprendre leurs consultations aussitôt que possible, mais il ne faut pas oublier que nous voulions donner à M. Baroody la possibilité de faire la déclaration qu'il comptait faire à notre dernière séance. Comme tout président, j'agirai selon la volonté du Conseil, à moins naturellement que M. Baroody, après avoir entendu les déclarations de M. Kironde et de M. de Beus, ne décide de retirer sa demande.

9. M. ADEBO (Nigeria) [traduit de l'anglais]: Je m'associe à l'appel adressé à notre ami et collègue, le représentant de l'Arabie Saoudite, pour lui demander s'il veut bien nous permettre de renvoyer à plus tard le plaisir de l'entendre à nouveau. Je le fais pour la raison que je tiens à lui exposer avant qu'il prenne sa décision.

10. Pendant toute la matinée, nous nous sommes livrés à des consultations fort délicates sur la question dont le Conseil est saisi. Ces consultations se sont poursuivies jusqu'à 13 h 30. Ensuite, les consultations ont eu lieu au niveau des grandes puissances et elles doivent se poursuivre maintenant au niveau des membres non permanents du Conseil de sécurité. Après quoi les grandes puissances doivent se réunir à nouveau, avant la fin de la journée, pour examiner encore les résultats de nos consultations. Il était entendu que nous nous réunirions demain pour poursuivre, quant au fond, l'examen de la question soumise au Conseil.

11. Si le représentant de l'Arabie Saoudite insiste pour prendre la parole, il ne sera vraisemblablement pas le seul orateur, cet après-midi — comme chacun peut le penser — pour des raisons évidentes. Je ne vois, quant à moi, aucun inconvénient à entendre toutes les interventions, riches en enseignements, qui peuvent être faites au cours du débat, par qui que ce soit, mais le représentant de l'Arabie Saoudite reconnaîtra lui-même que, si nous nous engageons dans cette voie, au cas où il insisterait, je crois que nous ne pourrions pas reprendre nos consultations comme il était prévu avec, me semble-t-il, l'accord général des membres du Conseil.

12. C'est pourquoi je tiens à m'associer à ceux qui ont déjà demandé à notre ami de l'Arabie Saoudite de bien vouloir accepter de faire sa déclaration plus tard.

13. M. BERRO (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: C'est toujours avec la plus grande attention et le plus vif intérêt que j'écoute M. Baroody, et je ne demande qu'à l'entendre une fois encore; mais je voudrais souligner, après le représentant du Nigeria, que ce matin, lorsque les membres non permanents du Conseil de sécurité se sont réunis, ils ont décidé de revenir dans cette salle pour y remplir une simple formalité. Le Conseil étant convoqué pour 15 heures, ils ont décidé de venir ici pour déclarer qu'ils n'avaient pas l'intention de se réunir mais de reporter la séance. Tels sont exactement les mots que j'ai employés pour exprimer l'opinion de la majorité des

continue consultations in order to achieve a consensus or, if a consensus proved impossible, to settle this problem that has been with us too long by means of whatever draft resolution was most generally acceptable.

14. I would also point out to the President that the part of the record of the 1312th meeting which he mentioned to us referred to "opportunity" and not to a meeting. I believe that in English, French, Russian, Chinese and Spanish—which are the languages we speak here—the word "meeting" has a specific meaning, as distinct from "opportunity". "The first opportunity" does not necessarily mean "the first meeting", because the "opportunity" is decided by the body concerned and if that body agrees that the issues at stake are a threat to world peace and require that we continue our consultations and give priority to examining the possibilities of achieving a consensus, then the "first opportunity" has not yet arisen. This does not mean, however, that we are not all very anxious to hear the polished, enlightened and wise remarks of Mr. Baroody.

15. I therefore believe that, in this case, we must first continue our consultations, as we decided today, and then come before the Council to ask it to endorse what we fully agreed upon at the meeting of all the non-permanent members of the Council. I would repeat that this is in no way meant as a slight to Mr. Baroody, for whom I have nothing but esteem and admiration. It means that I have a very clear idea of my responsibilities in the face of the emergency confronting the world today as a result of the Israel-Syrian problem.

16. Mr. CORNER (New Zealand): I think that those who have been taking part in the efforts to obtain a consensus are impressed with the urgency of this matter and the desirability of members' continuing the efforts on which they have been engaged. The time this afternoon and this evening is necessary to continue those efforts. Therefore, Mr. President, having heard the various speakers who have preceded me, I wish to propose, under rule 33, that the Council adjourn its meeting until 10.30 tomorrow morning.

17. The PRESIDENT: The representative of New Zealand has made a motion, under rule 33 of the provisional rules of procedure of the Council, for the adjournment of this meeting until 10.30 tomorrow morning. This is not a motion for suspension or for simple adjournment, but since no member wishes to speak to the motion, unless I hear objection I shall take it that the Council so decides.

18. Mr. EL-FARRA (Jordan): I meant to speak before this formal proposal was presented. I do not know whether at this stage I am entitled to speak at all. I have rule 33 before me. If I am entitled to speak, I should like to say a few words.

19. The PRESIDENT: I call on the representative of Jordan because, this being not a motion for simple

membres non permanents du Conseil de sécurité, car nous estimions qu'il était indispensable de poursuivre les consultations en vue d'aboutir à un accord ou, si cela se révélait impossible, d'élaborer un projet de résolution qui paraisse acceptable au plus grand nombre possible de membres et permette de résoudre un problème qui devrait être résolu depuis longtemps.

14. Je voudrais faire remarquer, en outre, à notre Président, que la partie du compte rendu de la 1312ème séance qu'il nous a citée fait mention d'une "... occasion" et non pas d'une "séance". Je crois qu'en anglais, en français, en russe, en chinois et en espagnol, qui sont les langues officielles du Conseil, le mot "séance" n'a pas du tout le même sens que le mot "occasion". "La première occasion" ne signifie pas nécessairement "la première séance", car c'est au Conseil qu'il appartient de déterminer quand "l'occasion" se présente; or, s'il pense qu'il faut reprendre les consultations sur les questions qui menacent la paix du monde et rechercher, avant tout, les moyens d'aboutir à un consensus, c'est que la "première occasion" ne se présente pas encore. Cela ne signifie nullement, bien entendu, que nous ne soyons pas désireux d'entendre l'intervention éclairée, brillante et sage de M. Baroody.

15. Je crois donc qu'actuellement il faut que nous reprenions nos consultations, ainsi que nous en sommes convenus ce matin, puis que nous revenions devant le Conseil pour lui demander d'approuver les décisions prises par les membres non permanents. Il ne faut voir là, je le répète, aucun manque d'égards pour M. Baroody, pour qui nous n'avons qu'estime et admiration; j'ai simplement le sentiment très net des responsabilités qui nous incombent devant la situation critique que la question israélo-syrienne crée dans le monde.

16. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Ceux qui ont participé aux efforts déployés pour aboutir à un consensus ont été frappés par l'urgence du problème et par la nécessité, pour les membres du Conseil, de poursuivre ces efforts. Ils auront besoin, à cette fin, de l'après-midi et de la soirée. En conséquence, M. le Président, après avoir entendu les divers orateurs qui ont pris la parole avant moi, je propose, en vertu de l'article 33 du règlement intérieur provisoire, que le Conseil reporte la séance à demain, 10 h 30.

17. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de la Nouvelle-Zélande, invoquant l'article 33 du règlement intérieur provisoire du Conseil, a proposé de reporter la séance à demain, 10 h 30. Il ne s'agit pas là d'une motion de suspension ou de simple ajournement, mais comme aucun membre du Conseil ne semble désirer prendre la parole sur cette motion, s'il n'y a pas d'opposition, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

18. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: J'avais l'intention de prendre la parole avant la proposition formelle qui vient d'être présentée. Je ne sais pas si, à ce stade, j'ai le droit de parler. J'ai sous les yeux l'article 33 du règlement intérieur. Si j'en ai le droit, j'aimerais dire quelques mots.

19. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Jordanie, car la

adjournment but a motion under rule 33, sub-paragraph 3, I believe that he is entitled to be heard.

20. Mr. EL-FARRA (Jordan): I have very few words to say on this request. I think this question was raised at the last meeting. The President, in his wisdom, after consultation, stated: "We are anxious that he"—Mr. Baroody—"should have an opportunity to be heard on the matters he wishes to raise with us, but I believe it is the wish that we hear him at the first opportunity when this Council meets again." [1312th meeting, para. 164.] That was the position taken at the last meeting, and I believe it only fair to hear Mr. Baroody, especially since I do not think his statement is very long. We could then continue with our consultations. We have wasted much time discussing whether or not he should be heard. He would already have been heard by now if we had not done so.

21. The PRESIDENT: I have no other speakers on this motion, and I would therefore ask the representative of Jordan whether I am to interpret his intervention as a formal objection to the motion that has been put.

22. Mr. EL-FARRA (Jordan): After what I have heard, I do not think I should make any objection. I leave it to the Council.

23. The PRESIDENT: I assume, therefore, there being no formal objection, that the motion of the representative of New Zealand that this Council adjourn to 10.30 tomorrow morning is approved by the Council.

It was so decided.

The meeting rose at 4.45 p.m.

motion présentée n'étant pas une motion de simple ajournement, mais une motion présentée en vertu de l'alinéa c de l'article 33, je pense qu'il a le droit d'être entendu.

20. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: J'ai peu de chose à dire à propos de cette demande. Je crois que la question a été soulevée à la dernière séance. Après une consultation, le Président a déclaré alors, dans sa sagesse: "Nous sommes désireux de donner au représentant de l'Arabie Saoudite la possibilité d'être entendu sur les questions qu'il souhaite nous soumettre, mais je crois que le Conseil préfère que cette intervention ait lieu à la première occasion lors de sa prochaine réunion." [1312ème séance, par. 164.] Telle était la position prise à la dernière séance et je crois qu'il n'est que juste d'entendre M. Baroody, d'autant plus que sa déclaration ne sera probablement pas très longue. Nous pourrions ensuite reprendre nos consultations. Nous avons perdu beaucoup de temps à discuter pour savoir s'il devait ou non être entendu et pendant ce temps, nous aurions pu entendre sa déclaration.

21. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Aucun autre orateur ne demande la parole sur cette motion; je demande donc au représentant de la Jordanie si je dois comprendre qu'il s'oppose formellement à la motion qui a été présentée.

22. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Après ce que j'ai entendu, je ne pense pas que je puisse m'y opposer. Je m'en remets au Conseil.

23. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Puisqu'il n'y a pas d'opposition formelle, je présume que la motion d'ajournement de la séance du Conseil jusqu'à demain, 10 h 30, présentée par le représentant de la Nouvelle-Zélande est approuvée par le Conseil.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 45.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.